



PAR COURRIEL

Le 3 juillet 2025

Objet : Demande d'accès aux documents - Décision

V/Réf. : Coûts du système Lexius

N/Réf. : BSM-2025-005209

Bonjour,

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue le 5 juin 2025, laquelle se lit comme suit :

[...] En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie du ou des document(s) suivants :

Tous les documents, courriels, notes de réunion et/ou transcriptions relatifs aux coûts de développement et de déploiement du système Lexius, de janvier 2021 à février 2025. [...].

(Transcription intégrale)

Décision

Nous donnons partiellement suite à votre demande. Vous trouverez ci-joint les documents repérés.

Sachez que le ministère de la Justice ne détient pas de document qui isole les coûts de développement et les coûts de déploiement des projets du programme Lexius. La Loi sur l'accès ne porte que sur des documents détenus par un organisme public (article 1) et ce dernier n'a pas l'obligation de produire un document nécessitant des calculs ou des comparaisons en vue de répondre à la demande d'accès (article 15).

Veuillez noter que le programme Lexius n'est pas entièrement déployé et que les travaux sont toujours en cours.

Pour votre information, sachez que le programme Lexius est doté d'un budget total de 195,1 M\$ et se décline notamment en différents projets. Les autres coûts imputés au programme Lexius sont essentiellement constitués de coûts d'activités et de gouvernance. Voici les coûts globaux qui ont été imputés au programme Lexius depuis 2021-2022 :

2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025 (en date du 28 février 2025)
23,9 M\$	36,7 M\$	21,1 M\$	13,5 M\$

Voici les cinq projets qui ont été autorisés et qui sont en exécution (développement) ou encore implantés (déploés) dans le cadre du programme Lexius :

- Projet « Dépôt des actes de procédure et des demandes »;
- Projet « Gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier des juges »;
- Projet « Soutien de l'instance, gestion des salles et mise au rôle »;
- Projet « Gestion de l'audience numérique »;
- Projet « Assises applicatives et technologiques ».

Le projet « Assises applicatives et technologiques » a été déployé en 2023 et n'était pas suivi au Tableau de bord gouvernemental. Voici les coûts globaux de 2021-2022 à 2023-2024 :

2021-2022	2022-2023	2023-2024
2,2 M\$	0,8 M\$	0,3 M\$

À noter que le projet « Dépôt des actes de procédure et des demandes » a été implanté en 2024 et qu'il était suivi au Tableau de bord gouvernemental.

Les projets « Gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier des juges », « Soutien de l'instance, gestion des salles et mise au rôle » et « Gestion de l'audience numérique » sont actuellement inscrits au Tableau de bord gouvernemental et sont toujours en exécution.

Conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès, notez que le suivi et l'avancement des coûts de ces projets sont disponibles en ligne à l'adresse suivante, sous l'organisme public nommé ministère de la Justice :

<https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/mode-liste/>.

À noter également qu'il est possible d'accéder aux précédentes publications mensuelles effectuées au Tableau de bord gouvernemental à l'adresse suivante : [Tableau de bord de l'état de santé des projets en ressources informationnelles de l'administration publique - Jeu de données - Données Québec](#). En sélectionnant la collecte du mois souhaité (ex. Collecte 2025-05) et en ajoutant un filtre (Organisme : ministère de la Justice), il est possible de consulter le suivi et l'avancement des coûts de chaque projet du programme Lexius publié au Tableau de bord gouvernemental.

Vous trouverez ci-joint copie des articles de loi sur lesquels se fonde notre décision.

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Émilie Guiraud
Responsable substitut de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 3

Chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CHAPITRE I

APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

[...]

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I

DROIT D'ACCÈS

[...]

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

- 1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;
- 2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;
- 3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

[...]

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

[...].

AVIS DE RECOURS

RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les 30 jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les 10 jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

Renseignements généraux

Document préparé par la Direction de la gestion budgétaire et financière
Avril 2021

- G.11** POUR CHAQUE PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE OU DE MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES INITIÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021, AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUER :
- A. LE NOM DU PROJET;
 - B. LA NATURE DU PROJET;
 - C. L'ÉCHÉANCIER INITIAL (ET REVU S'IL Y A LIEU);
 - D. LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU POUR L'ENSEMBLE DU PROJET;
 - E. LES PLUS RÉCENTES ÉVALUATIONS DU COÛT DU PROJET;
 - F. LES COÛTS ENGENDRÉS JUSQU'À MAINTENANT PAR LE PROJET, AU TOTAL ET VENTILÉS PAR ANNÉE FINANCIÈRE;
 - G. L'ESTIMATION DES COÛTS RESTANT À DÉBOURSER POUR COMPLÉTER LA RÉALISATION DU PROJET;
 - H. LES FIRMES OU OSBL ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET, INCLUANT TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU PROJET, LES SOMMES QUI LEUR ONT ÉTÉ VERSÉES JUSQU'À CE JOUR, LE DÉTAIL DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ EN PRÉCISANT LE MODE D'OCTROI, LE MONTANT ET LES DATES;
 - I. LE POURCENTAGE DE RÉALISATION JUSQU'À CE JOUR;
 - J. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS (ETC) AFFECTÉS À CE PROJET;
 - K. LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS OU ŒUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE :
 - LA VALEUR TOTALE ET VENTILÉE DES CONTRATS OU ENTENTES ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LES FIRMES EXTERNES POUR CES CONSULTANTS.
 - L. INDIQUER SI L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ÉVALUANT LES POSSIBILITÉS QU'OFFRE LE LOGICIEL LIBRE A ÉTÉ RÉALISÉE, COMME L'EXIGE LA POLITIQUE CADRE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES PUBLICS;
 - M. NOMBRE ET LISTE DES PÉNALITÉS APPLIQUÉES À DES SOUS-TRAITANTS DANS LE DOMAINE DES TI EN 2020-2021.

MINISTÈRE

NOM DU PROJET	NATURE DU PROJET	COÛT INITIAL PRÉVU	TOTAL À CE JOUR	ÉTUDE LOGICIEL LIBRE	% DE RÉALISATION À CE JOUR	PÉNALITÉS
GESTION ET DIFFUSION DE LA FORMATION (STATUT : EXÉCUTION EN COURS)	DOTER LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE D'UNE SOLUTION D'AFFAIRES POUR SUPPORTER LA GESTION DES APPRENTISSAGES DE SON PERSONNEL ET LA DIFFUSION DE CONTENUS DE FORMATION.	316 000 \$	72 200 \$	OUI	18 %	AUCUNE
GESTION INTÉGRÉE DES DOSSIERS JURIDIQUES (STATUT : EXÉCUTION EN COURS)	LE PROJET CONSISTE À OPTIMISER LES PROCESSUS DU SOUS-MINISTÉRIAT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET À METTRE EN PLACE UNE SOLUTION TECHNOLOGIQUE PERMETTANT LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOSSIERS ET DE DOCUMENTS, LE SUIVI EN TEMPS RÉEL DES DOSSIERS, LA PRODUCTION D'INDICATEURS DE GESTION, LA COLLABORATION ENTRE UTILISATEURS ET LA PRODUCTION DE PROCÉDURES AUTOMATISÉES.	4 304 700 \$	810 020 \$	OUI	19 %	AUCUNE

NOM DU PROJET	NATURE DU PROJET	COÛT INITIAL PRÉVU	TOTAL À CE JOUR	ÉTUDE LOGICIEL LIBRE	% DE RÉALISATION À CE JOUR	PÉNALITÉS
PROGRAMME DE TRANSFORMATION (LEXIUS)* PROJET 1 : DÉPÔT DES ACTES DE PROCÉDURES ET DES DEMANDES (STATUT : EXÉCUTION EN COURS)	LIVRER LES PRODUITS D'AFFAIRES QUI PERMETTENT DE METTRE À LA DISPOSITION DE LA CLIENTÈLE DES SERVICES DE DÉPÔTS D'ACTES DE PROCÉDURE, DE DEMANDES, AINSI QUE DE DOCUMENTS PAR LE BIAIS DE MOYENS TECHNOLOGIQUES.	29 476 358 \$	592 000 \$	OUI	< 5 %	AUCUNE
PROGRAMME DE TRANSFORMATION (LEXIUS) PROJET 2 : GESTION DU DOSSIER JUDICIAIRE DES REGISTRES ET DU DOSSIER DU JUGE (STATUT : PLANIFICATION EN COURS)	PERMETTRE LA GESTION DU DOSSIER JUDICIAIRE NUMÉRIQUE, DES REGISTRES JUDICIAIRES ET DU DOSSIER DU JUGE, PAR LE BIAIS DE MOYENS TECHNOLOGIQUES ET ADMINISTRATIFS (PLUMITIFS, REGISTRES DES PLAIDEURS SUJETS À AUTORISATION, REGISTRES DES JUGEMENTS ET AUTRES). LA GESTION COMPREND LES ACTIVITÉS DE CRÉATION DU DOSSIER, SON ACCÈS, SA MISE À JOUR ET SA DISPOSITION, SOIT PAR SA DESTRUCTION OU SON VERSEMENT À BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. LE PROJET COMPREND ÉGALEMENT LA CONVERSION ET LA GESTION DES REGISTRES JUDICIAIRES TOUT EN RESPECTANT LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ PRESCRITES.	80 810 348 \$	1 104 700 \$	OUI	< 5 %	AUCUNE
PROGRAMME DE TRANSFORMATION (LEXIUS) PROJETS 3 À 6 : 3 : NOTIFICATION ET TRANSMISSION DE DOCUMENTS PAR LE GREFFE 4 : SOUTIEN DE L'INSTANCE, GESTION DES SALLES ET MISE AU RÔLE 5 : GESTION DE L'AUDIENGE NUMÉRIQUE 6 : SERVICES FINANCIERS ET EXÉCUTION DES JUGEMENTS (STATUT : PLANIFICATION EN COURS)	AMÉLIORER LES SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE EN NOTIFIANT ET TRANSMETTANT LES DOCUMENTS, EN GÉRANT LES CALENDRIERS D'AUDIENGE ET EN INTÉGRANT LES APPLICATIONS UTILISÉES PAR LES SERVICES FINANCIERS DANS LES GREFFES, LE TOUT DE FAÇON NUMÉRIQUE.	38 476 200 \$	2 332 100 \$	OUI	< 5 %	AUCUNE

*LE DOSSIER D’AFFAIRES EST APPROUVÉ ET LES TRAVAUX DE CONCEPTION SONT TERMINÉS À 100 %. L’EXÉCUTION DU PROJET EST EN DÉMARRAGE.

FONDS D’ACCÈS À LA JUSTICE

AUCUN.

FONDS D’AIDE AUX VICTIMES D’ACTES CRIMINELS

AUCUN.

FONDS DES REGISTRES

AUCUN.

FONDS RELATIF AUX CONTRATS PUBLICS

AUCUN.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Renseignements généraux

Document préparé par la Direction générale de la gestion budgétaire,
financière et contractuelle
Mai 2022

- G.9** POUR CHAQUE PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE OU DE MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES INITIÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021-2022, AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUER :
- A. LE NOM DU PROJET;
 - B. LA NATURE DU PROJET;
 - C. L'ÉCHÉANCIER INITIAL (ET REVU S'IL Y A LIEU);
 - D. LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU POUR L'ENSEMBLE DU PROJET;
 - E. LES PLUS RÉCENTES ÉVALUATIONS DU COÛT DU PROJET;
 - F. LES COÛTS ENGENDRÉS JUSQU'À MAINTENANT PAR LE PROJET, AU TOTAL ET VENTILÉS PAR ANNÉE FINANCIÈRE;
 - G. L'ESTIMATION DES COÛTS RESTANT À DÉBOURSER POUR COMPLÉTER LA RÉALISATION DU PROJET;
 - H. LES FIRMES OU OSBL ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET, INCLUANT TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU PROJET, LES SOMMES QUI LEUR ONT ÉTÉ VERSÉES JUSQU'À CE JOUR, LE DÉTAIL DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ EN PRÉCISANT LE MODE D'OCTROI, LE MONTANT ET LES DATES;
 - I. LE POURCENTAGE DE RÉALISATION JUSQU'À CE JOUR;
 - J. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS (ETC) AFFECTÉS À CE PROJET;
 - K. LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS OU ŒUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE :
 - LA VALEUR TOTALE ET VENTILÉE DES CONTRATS OU ENTENTES ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LES FIRMES EXTERNES POUR CES CONSULTANTS.
 - L. INDIQUER SI L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ÉVALUANT LES POSSIBILITÉS QU'OFFRE LE LOGICIEL LIBRE A ÉTÉ RÉALISÉE, COMME L'EXIGE LA POLITIQUE CADRE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES PUBLICS;
 - M. NOMBRE ET LISTE DES PÉNALITÉS APPLIQUÉES À DES SOUS-TRAITANTS DANS LE DOMAINE DES TI EN 2021-2022.

MINISTÈRE

NOM DU PROJET	NATURE DU PROJET	COÛT INITIAL PRÉVU	TOTAL À CE JOUR	ÉTUDE LOGICIEL LIBRE	% DE RÉALISATION À CE JOUR	PÉNALITÉS
PROGRAMME DE TRANSFORMATION (LEXIUS)* DÉPÔT DES ACTES DE PROCÉDURES ET DES DEMANDES	LIVRER LES PRODUITS D'AFFAIRES QUI PERMETTENT DE METTRE À LA DISPOSITION DE LA CLIENTÈLE DES SERVICES DE DÉPÔTS D'ACTES DE PROCÉDURE, DE DEMANDES AINSI QUE DE DOCUMENTS PAR LE BIAIS DE MOYENS TECHNOLOGIQUES.	29 476 358 \$	6 750 040 \$	OUI	22 %	AUCUNE
PROGRAMME DE TRANSFORMATION (LEXIUS)* GESTION DU DOSSIER JUDICIAIRE DES REGISTRES ET DU DOSSIER DU JUGE	LIVRER UNE SOLUTION D'AFFAIRES QUI PERMET LA GESTION DU DOSSIER JUDICIAIRE NUMÉRIQUE, DES REGISTRES JUDICIAIRES ET DU DOSSIER DU JUGE PAR LE BIAIS DE MOYENS TECHNOLOGIQUES ET ADMINISTRATIFS.	80 810 348 \$	6 256 150 \$	OUI	7 %	AUCUNE

NOM DU PROJET	NATURE DU PROJET	COÛT INITIAL PRÉVU	TOTAL À CE JOUR	ÉTUDE LOGICIEL LIBRE	% DE RÉALISATION À CE JOUR	PÉNALITÉS
PROGRAMME DE TRANSFORMATION (LEXIUS)* SOUTIEN DE L'INSTANCE ET GESTION DES SALLES ET MISE AU RÔLE	LIVRER UNE SOLUTION D'AFFAIRES SOUTENANT LA MISE EN ŒUVRE DES CALENDRIERS DE LA COUR, LA GESTION DE L'INSTANCE AVEC LE CHEMINEMENT JUDICIAIRE DES DOSSIERS AINSI QUE DES DIFFÉRENTES SALLES DES PALAIS DE JUSTICE, LA MISE AU RÔLE DES DIVERSES DEMANDES AU TRIBUNAL ET LA PRÉPARATION DE L'INDEMNISATION DES TÉMOINS AINSI QUE DES JURÉS.	10 750 900 \$	1 938 600 \$	OUI	18 %	AUCUNE
PROGRAMME DE TRANSFORMATION (LEXIUS)* GESTION DE L'AUDIENCE NUMÉRIQUE	LIVRER UNE SOLUTION D'AFFAIRES PERMETTANT LA GESTION DE L'AUDIENCE NUMÉRIQUE TENUE EN SALLES PHYSIQUES AINSI QU'EN SALLES VIRTUELLE ET SEMI-VIRTUELLE.	16 113 600 \$	1 179 400 \$	OUI	7 %	AUCUNE
GESTION INTÉGRÉE DES DOSSIERS JURIDIQUES	LIVRER UNE SOLUTION D'AFFAIRES OPTIMISANT LES PROCESSUS DU SOUS-MINISTÉRIAT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET METTANT EN PLACE UNE SOLUTION TECHNOLOGIQUE PERMETTANT LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOSSIERS ET DE DOCUMENTS, LE SUIVI EN TEMPS RÉEL DES DOSSIERS, LA PRODUCTION D'INDICATEURS DE GESTION, LA COLLABORATION ENTRE UTILISATEURS ET LA PRODUCTION DE PROCÉDURES AUTOMATISÉES.	4 304 700 \$	1 037 720 \$	OUI	24 %	AUCUNE

*LE DOSSIER D'AFFAIRES EST APPROUVÉ ET LES TRAVAUX DE CONCEPTION SONT TERMINÉS À 100 %.

FONDS D'ACCÈS À LA JUSTICE

AUCUN.

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

AUCUN.

FONDS DES REGISTRES

AUCUN.

FONDS RELATIF AUX CONTRATS PUBLICS

AUCUN.

POUR LES SOUS-QUESTIONS A), B), D), F), I), ET L), L'INFORMATION SUR LES PROJETS INFORMATIQUES DE PLUS DE 100 000 \$ EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU TABLEAU DE BORD EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES À L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTPS://WWW.TABLEAUBORDPROJETSRI.GOUV.QC.CA/TABLEAU-DE-BORD/](https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/).



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

**Renseignements particuliers
de l'opposition officielle**

Document préparé par la Direction générale de la gestion budgétaire,
financière et contractuelle
Mai 2022

P.116 BILAN DE MISE EN ŒUVRE PAR MESURE, AVEC ÉCHÉANCIER ET SOMMES VERSÉES POUR CHACUNE DES MESURES DU PLAN DE MODERNISATION DE LA JUSTICE. VENTILATION DÉTAILLÉE DE L'UTILISATION DES BUDGETS.

LE DÉPLOIEMENT DES MESURES DU PLAN POUR MODERNISER LE SYSTÈME DE JUSTICE S'EST POURSUIVI EN 2021-2022. CE PLAN PRÉVOIT TROIS AXES :

1. INSTAURER DES PRATIQUES INNOVANTES : CET AXE COMPREND NOTAMMENT :

- LE PROJET VISANT LA DIVULGATION DE LA PREUVE EN MATIÈRE PÉNALE A ÉTÉ MIS EN PLACE EN AVRIL 2019. DU 1^{ER} AVRIL 2021 AU 28 FÉVRIER 2022, 5 146 CHANGEMENTS DE PLAIDOYERS DE CULPABILITÉ ONT ÉTÉ REÇUS AU BUREAU DES INFRACTIONS ET AMENDES (SUR 54 190 DIVULGATIONS DE PREUVES TRANSMISES), CE QUI CORRESPOND À 9,50 % DE DOSSIERS EN MOINS À JUDICIARISER.
- LE DÉPLOIEMENT DE LA VISIOCOMPARUTION ENTRE LES PALAIS DE JUSTICE ET LES CENTRES DE DÉTENTION :
 - L'IMPLANTATION DE LA VISIOCOMPARUTION (INSTALLATIONS PERMANENTES) EST COMPLÉTÉE POUR LES ÉTABLISSEMENTS SUIVANTS :
 - SAGUENAY - LAC-ST-JEAN : LES PALAIS DE JUSTICE DE CHICOUTIMI, ALMA ET CHIBOUGAMAU ET L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE ROBERVAL;
 - ABITIBI-TÉMISCAMINGUE : LES PALAIS DE JUSTICE D'AMOS, ROUYN-NORANDA ET VAL-D'OR ET L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION D'AMOS;
 - CHAUDIÈRE-APPALACHES : LE PALAIS DE JUSTICE DE MONTMAGNY ET SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE ET L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE QUÉBEC.
 - MONTRÉAL : LE PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL ET DEUX ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION (MONTRÉAL ET RIVIÈRE-DES-PRAIRIES)
 - OUTAOUAIS : LES PALAIS DE JUSTICE DE GATINEAU, MANIWAKI ET CAMPBELL'S BAY ET L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE HULL
 - BAS-SAINT-LAURENT : LE PALAIS DE JUSTICE DE RIMOUSKI ET L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE RIMOUSKI
 - GASPÉSIE : LE PALAIS DE JUSTICE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS ET L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE NEW CARLISLE
 - ESTRIE : LE PALAIS DE JUSTICE DE GRANBY ET L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE SHERBROOKE.
 - MONTÉRÉGIE : LES PALAIS DE JUSTICE DE SOREL ET SAINT-HYACINTHE, L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE SOREL-TRACY, LE PALAIS DE JUSTICE DE VALLEYFIELD ET L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE MONTRÉAL.
- LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE GÉNÉRAL VISANT LA DÉJUDICIARISATION DU TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS. DEPUIS LE 30 NOVEMBRE 2020, LE PROGRAMME EST DISPONIBLE DANS TOUS LES DISTRICTS JUDICIAIRES À LA COUR DU QUÉBEC. DE PLUS, DOUZE COURS MUNICIPALES ONT ÉGALEMENT IMPLANTÉ LE PROGRAMME DEPUIS LE MOIS DE MAI 2020 : LÉVIS, MONTRÉAL, LAVAL, QUÉBEC, MASCOUCHE, REPENTIGNY, SAINT-JÉRÔME, BOISBRIAND, DEUX-MONTAGNES, CHÂTEAUGUAY, SAINTE-ADÈLE ET ROSEMÈRE. LE DÉPLOIEMENT DANS LES COURS MUNICIPALES SE POURSUIVRA EN 2022-2023.
- LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 1 DE JURIDIQC (ANCIENNEMENT LE GUICHET UNIQUE D'INFORMATION JURIDIQUE MULTICANAL) S'EST TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2020. LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 2 DE JURIDIQC EST EN COURS. DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2021, UNE VERSION DE LA CARTE GÉOLOCALISÉE CONTENANT LES ORGANISMES DE SUPERVISIONS D'ACCÈS, LES MÉDIATEURS ET LES NOTAIRES A ÉTÉ DÉPLOYÉE. DES RESSOURCES EN LIEN AVEC LA VIOLENCE CONJUGALE ET LA VIOLENCE SEXUELLE ONT ÉTÉ AJOUTÉES DANS LE BOTTIN DES RESSOURCES. L'OUTIL D'AIDE À LA COMPLÉTION DE DOCUMENTS A ÉTÉ DÉVELOPPÉ AINSI QUE LE MODULE D'AUTHENTIFICATION À DOUBLE FACTEUR. L'ARBORESCENCE DE CONTENU POUR LE PROCHAIN THÈME PORTANT SUR LES AÎNÉS A ÉTÉ ÉLABORÉE. DES PAGES DE CONTENU ONT ÉTÉ INTÉGRÉES EN CONTINU SUR LE THÈME SÉPARATION ET DIVORCE.

2. METTRE LA JUSTICE À L'HEURE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES: CET AXE COMPREND NOTAMMENT :

LE PROGRAMME LEXIUS VISE À TRANSFORMER L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE JUSTICE, NOTAMMENT PAR LA MISE EN PLACE D'UN PORTAIL OFFRANT DIFFÉRENTS SERVICES EN LIGNE AUX PARTIES IMPLIQUÉES, PAR LA GESTION ET LA MISE À JOUR DU DOSSIER JUDICIAIRE NUMÉRIQUE ET PAR LA GESTION D'UNE AUDIENCE DE FAÇON NUMÉRIQUE.

- DEPUIS AVRIL 2021, LES TRAVAUX DE LA PHASE D'EXÉCUTION DU PROGRAMME LEXIUS SONT DÉBUTÉS POUR LES PROJETS QUI TRAITENT DU DÉPÔT DES ACTES DE PROCÉDURES ET DES DEMANDES DE FAÇON NUMÉRIQUE AINSI QUE DE LA GESTION DU DOSSIER JUDICIAIRE NUMÉRIQUE. LES DOSSIERS D'AFFAIRES DES PROJETS VISANT LE SOUTIEN DE L'INSTANCE ET LA GESTION DE L'AUDIENCE NUMÉRIQUE ONT ÉTÉ AUTORISÉS EN OCTOBRE 2021 PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR. LA PHASE D'EXÉCUTION EST DÉBUTÉE POUR CES PROJETS.
- DES RENCONTRES RÉGULIÈRES ET DES ATELIERS DE TRAVAIL ONT EU LIEU AVEC LES PARTENAIRES DE LA JUSTICE AFIN DE PRÉSENTER LA VISION D'AFFAIRES, VALIDER LES PROCESSUS CIBLES ET ASSURER LES ARRIMAGES REQUIS.
 - AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2021-2022, DE NOMBREUSES RENCONTRES ONT EU LIEU AU NIVEAU DU COMITÉ LEXIUS D'ARRIMAGE TACTIQUE ET OPÉRATIONNEL AVEC LES PARTENAIRES, DONT L'OBJECTIF EST D'ASSURER LA COHÉRENCE DES SOLUTIONS ENVISAGÉES PAR LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DU PROGRAMME LEXIUS.
 - DES ATELIERS SONT RÉGULIÈREMENT TENUS AVEC DES MEMBRES DE LA MAGISTRATURE AFIN DE S'ASSURER DE L'ADÉQUATION DES BESOINS D'AFFAIRES ÉMIS ET LES SOLUTIONS ENVISAGÉES.

- DEPUIS JANVIER 2022, UN NOUVEAU COMITÉ EST MIS EN PLACE, SOIT LE COMITÉ D'ARRIMAGE LEXIUS AVEC LES PARTENAIRES DE PROXIMITÉ DONT L'OBJECTIF EST D'ASSURER LA COHÉRENCE DES PROCESSUS D'AFFAIRES ET DES SOLUTIONS ENVISAGÉES RELATIVEMENT À LA PHASE 2 DU PROGRAMME LEXIUS QUI SERA LIVRÉE DANS LE PROCHAIN EXERCICE FINANCIER.
- LA PREMIÈRE PHASE DE LEXIUS A ÉTÉ LIVRÉE ET SON DÉPLOIEMENT SE TERMINERA LE 31 MARS 2022. CELLE-CI TOUCHE LA MATIÈRE PÉNALE ET ENTRAÎNE PRINCIPALEMENT DEUX CHANGEMENTS :
 - DES MODIFICATIONS AU GREFFE NUMÉRIQUE JUDICIAIRE DU QUÉBEC, DONT LA POSSIBILITÉ POUR LE CITOYEN DE DÉPOSER NUMÉRIQUEMENT UN CHANGEMENT DE PLAIDOYER.
 - LA RÉCEPTION, PAR UN MOYEN TECHNOLOGIQUE, DES DONNÉES, DES CONSTATS D'INFRACTIONS ET D'AUTRES DOCUMENTS AFFÉRENTS, POUR LES CONSTATS EN PROVENANCE DE LA DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES, EN VUE DE LES CONSERVER AU DOSSIER JUDICIAIRE NUMÉRIQUE.
- GREFFE NUMÉRIQUE DE LA COUR D'APPEL

CE PROJET, RÉALISÉ AVEC LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC, VISE À METTRE EN PLACE UNE SOLUTION ÉLECTRONIQUE ET DÉMATÉRIALISÉE POUR LE DÉPÔT EN LIGNE DES DÉCLARATIONS D'APPEL ET DES DOCUMENTS QUI L'ACCOMPAGNENT. LA SOLUTION PERMET AUSSI AUX GREFFIERS DE CONSULTER ET DE TRAITER UNE DEMANDE ET LES DOCUMENTS NUMÉRIQUES AFFÉRENTS (PORTAIL GREFFIER). LE PROJET A ÉTÉ LIVRÉ EN AVRIL 2020. DIFFÉRENTES AMÉLIORATIONS ONT ÉTÉ APPORTÉES AU COURANT DE LA DERNIÈRE ANNÉE EN 2 PHASES POUR PERMETTRE NOTAMMENT LES DÉPÔTS EN MATIÈRE CRIMINELLE ET PÉNALE EN PLUS DE COMPLÉTER L'OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE CIVILE.

- LE PROGRAMME DE MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES :
 - AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, PLUSIEURS PROJETS D'INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES SE SONT POURSUIVIS ET D'AUTRES SE SONT TERMINÉS. DES PROJETS COMME :
 - FINALISER LA DEUXIÈME PHASE LIÉE À L'HÉBERGEMENT DES INFRASTRUCTURES DU PROJET DE RELOCALISATION DU CENTRE DE TRAITEMENT INFORMATIQUE DE MONTRÉAL VERS LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET NUMÉRIQUE ET POURSUITE DE LA TROISIÈME ET DERNIÈRE PHASE QUI PRÉVOIT LA MIGRATION DES APPLICATIONS SUR LES NOUVELLES INFRASTRUCTURES;
 - LE REMPLACEMENT DES APPAREILS DE NUMÉRISATION MASSIVE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU BUREAU DES INFRACTIONS ET AMENDES ET METTRE EN PLACE DES CONTRATS DE SERVICES TECHNIQUES APPROPRIÉS;
 - TERMINER LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME D'EXPLOITATION DES POSTES VERS WINDOWS 10 (VERSION 20H2) POUR DES APPAREILS ENCORE GARANTIS PAR LES FABRICANTS ;
 - REMPLACER LES POSTES INFORMATIQUES DÉSUETS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS PERMETTANT NOTAMMENT D'OPTIMISER LES ÉQUIPEMENTS OFFERTS DANS LE CADRE DU TÉLÉTRAVAIL ;
 - METTRE À JOUR LA SUITE DE PRODUCTIVITÉ DE MICROSOFT VERS LA VERSION OFFICE 365 ;
 - DÉPLOYER LES NOUVELLES INFRASTRUCTURES ET ÉLABORER LE CADRE DE GESTION EN PRÉVISION DE LA MIGRATION VERS SHAREPOINT ONLINE ;
 - INITIER LES TRAVAUX DU PROJET INFRA-SITES, PROJET DONT L'OBJECTIF PRINCIPAL EST DE METTRE À JOUR LES COMPOSANTES TECHNOLOGIQUES DANS LES SITES DISTANTS DU MINISTÈRE AFIN DE RÉDUIRE LES RISQUES DE PERTE DE SERVICES ET D'ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION, MAIS AUSSI DE RÉPONDRE AUX BESOINS GRANDISSANTS EN MATIÈRE D'AUDIENCES EN SALLES VIRTUELLES ET DE TÉLÉTRAVAIL.

3. COMMUNIQUER EFFICACEMENT L'INFORMATION ENTRE LES PRINCIPAUX INTERVENANTS DU SYSTÈME DE JUSTICE: CET AXE COMPREND NOTAMMENT :

- LE PROGRAMME DE GESTION ÉLECTRONIQUE DU DOSSIER DE POURSUITE (GESTE)
 - LE PROGRAMME GESTE AVANCE SELON LES PRÉVISIONS. CE PROGRAMME REGROUPE PLUSIEURS PROJETS.
 - LES TRAVAUX LIÉS AU PROGRAMME GESTE CONTINUENT DE PROGRESSER. LE DOSSIER D'AFFAIRES DU TROISIÈME PROJET « DÉPLOIEMENT DES SOLUTIONS D'AFFAIRES - VOLET CRIMINEL » A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (SCT) LE 30 NOVEMBRE 2021. L'OBJECTIF EST DE DÉPLOYER LES SOLUTIONS DÉVELOPPÉES DANS LES PROJETS PRÉCÉDENTS ET D'ASSURER LA GESTION DU CHANGEMENT AU SEIN DES DIFFÉRENTS BUREAUX DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES (DPCP).
 - PARALLÈLEMENT, LE PROJET « DÉCISION ET DOSSIER DE POURSUITE » (DDP) EST TOUJOURS EN RÉALISATION. LE DOSSIER D'AFFAIRES A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE SCT EN AOÛT 2020. CE PROJET VISE L'AJOUT DE FONCTIONNALITÉS, LA CONCEPTION DU DOSSIER DE COUR NUMÉRIQUE, LA PRODUCTION DES DOCUMENTS LÉGAUX ET L'INTÉGRATION D'UNE SOLUTION SÉCURITAIRE DE DIVULGATION NUMÉRIQUE DE LA PREUVE DANS LE SYSTÈME APPUI, PROCHAIN SYSTÈME DE MISSION DU DPCP.
 - PLUS PRÉCISÉMENT, LE PROJET DDP PRÉVOIT LE DÉVELOPPEMENT DES COMPOSANTES D'AFFAIRES QUI PERMETTRONT AUX PROCUREURS DE RENDRE UNE DÉCISION SUIVANT L'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'INTENTER DES PROCÉDURES. IL PREND ÉGALEMENT EN CHARGE LE DÉVELOPPEMENT DES DOCUMENTS JURIDIQUES LIÉS AUX DÉCISIONS, DE RAPPORTS ET STATISTIQUES, AINSI QUE LE PROCESSUS DE DIVULGATION DE LA PREUVE. L'ÉCHÉANCIER DU PROJET DDP EST FIXÉ AU 10 JUILLET 2022.

- RAPPELONS QUE LE PROJET « RÉCEPTION ET ANALYSE DES DEMANDES D’INTENTER DES PROCÉDURES », QUI VISAIT LA MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES ET LE DÉVELOPPEMENT DES VERSIONS DE BASE DES SOLUTIONS D’AFFAIRES AINSI QUE LA MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES REQUISES, S’EST TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020.

RAPPELONS QUE LA TRANSFORMATION DE LA JUSTICE N’EST PAS QU’UN PROJET TECHNOLOGIQUE. ELLE EST D’ABORD UN CHANGEMENT DE CULTURE ET DES FAÇONS DE FAIRE. CES CHANGEMENTS SERONT APPUYÉS PAR DES PROJETS TECHNOLOGIQUES.

UTILISATION DES BUDGETS PAR AXES – EN M\$

	2021-2022*
INSTAURER DES PRATIQUES INNOVANTES	25,4
METTRE LA JUSTICE À L'HEURE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	46,3
COMMUNIQUER EFFICACEMENT L'INFORMATION ENTRE LES PRINCIPAUX INTERVENANTS	8,0
TOTAL	79,7

*DONNÉES AU 31 JANVIER 2022



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

**Renseignements particuliers
de l'opposition officielle**

Document préparé par la Direction générale des ressources financières,
contractuelles et immobilières
Avril 2023

Question **106**

Bilan de mise en œuvre par mesure, avec échéancier et sommes versées pour chacune des mesures du Plan de modernisation de la justice. Ventilation détaillée de l'utilisation des budgets.

Le déploiement des mesures du Plan pour moderniser le système de justice s'est poursuivi en 2022-2023. Ce plan prévoit trois axes :

1. Instaurer des pratiques innovantes : cet axe comprend notamment :

- Le déploiement du programme de mesures de rechange général visant la déjudiciarisation du traitement de certaines infractions. Depuis le 30 novembre 2020, le PMRG est disponible dans tous les districts judiciaires à la Cour du Québec. Le PMRG est maintenant implanté dans 12 cours municipales: Lévis, Montréal, Laval, Québec, Mascouche, Repentigny, Saint-Jérôme, Boisbriand, Deux-Montagnes, Châteauguay, Sainte-Adèle et Rosemère.

Un projet pilote a débuté au mois de juin 2022 avec le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, lequel offre maintenant les services du PMRG aux autochtones accusés d'infractions admissibles vivant en milieu urbain. Un 2^e projet pilote a également commencé à Joliette le 1^{er} novembre dernier. Des travaux d'implantation sont aussi en cours à Montréal.

- La mise en œuvre de la phase 1 de JuridiQC (anciennement le guichet unique d'information juridique multicanal) s'est terminée le 30 septembre 2020. La mise en œuvre de la phase 2 de JuridiQC s'est terminée le 31 mars 2022. La mise en œuvre de la phase 3 de JuridiQC a été approuvée par le Secrétariat du Conseil du trésor et est en cours.

Depuis le 23 mai 2022, l'arborescence de contenu et le bottin des ressources pour le thème portant sur les aînés en perte d'autonomie ont été déployés en ligne. Une campagne médiatique de cinq semaines s'en est suivie. Des pages de contenu ont été intégrées en continu sur le thème séparation et divorce ainsi que sur celui des aînés en perte d'autonomie.

L'outil d'aide au divorce conjoint a été mis en ligne ainsi que le module d'authentification à double facteur. Une console de support a été mise à la disposition du Centre de communication avec la clientèle du ministère de la Justice pour assurer le soutien auprès du citoyen.

Une version de la carte géolocalisée contenant les avocats a été déployée. Les Rendez-vous JuridiQC (webinaires en direct) se sont poursuivis. La phase découverte du prochain thème portant sur le logement, le développement d'un moteur de recherche intelligent et la production de la série 2 de *balado* sont en cours.

2. Mettre la Justice à l'heure des nouvelles technologies : cet axe comprend notamment :

Mise en œuvre du programme Lexius en vue de dématérialiser le dossier judiciaire et permettre la gestion de l'audience numérique.

Le programme Lexius du ministère de la Justice (MJQ) vise à transformer l'administration des services de justice, notamment par la mise en place d'un portail offrant différents services en ligne aux parties impliquées dans un dossier judiciaire, par la gestion du dossier judiciaire de façon numérique et par la gestion d'une audience numérique. Le programme porte sur les processus supportant tous les domaines de droit de la Cour d'appel du Québec, de la Cour supérieure du Québec et de la Cour du Québec.

À l'automne 2021, la première livraison du programme Lexius a été effectuée et son déploiement progressif s'est échelonné jusqu'au printemps 2022. Cette première livraison ciblait la matière pénale et a entraîné deux changements principaux pour les citoyens, soit :

- des modifications au Greffe numérique judiciaire du Québec, dont la possibilité pour le citoyen de déposer numériquement un changement de plaidoyer;
- la réception, par un moyen technologique, des données, des constats d'infractions et d'autres documents afférents, pour les constats en provenance du Directeur des

Question **106** Suite

poursuites criminelles et pénales en vue de les conserver au dossier judiciaire numérique.

La seconde livraison du programme Lexius se découpe en deux phases. La phase 2.1 a permis de mettre en ligne trois services interactifs à la disposition de la population québécoise afin de déposer des demandes de permis de conduire restreint, de main levée de la saisie d'un véhicule ou l'obtention de la levée de suspension d'un permis de conduire.

La phase 2.2, dont le déploiement s'effectuera le 24 avril 2023, modernisera l'ensemble des processus d'affaires liés au dépôt des procédures non contentieuses. En effet, cette livraison marque l'arrivée dans les greffes civils des palais de justice du Québec du tout premier dossier judiciaire numérique. La nouvelle plate-forme permettra aux notaires, avocates, avocats, huissières et huissiers de justice de déposer leur demande et de payer les frais en ligne instantanément.

Afin de favoriser l'utilisation du numérique et de simplifier le processus de traitement pour le greffe, le *Règlement établissant un projet pilote visant la transformation numérique de l'administration de la justice*, rendra obligatoire l'utilisation des services judiciaires numériques Lexius pour les avocates, avocats, notaires, huissières et huissiers de justice de la province qui souhaitent déposer des demandes de procédures non contentieuses. De telles demandes concernent l'obtention du jugement déclaratif de décès, la vérification des testaments, la tutelle au mineur ou au majeur, l'émancipation du mineur et le mandat de protection du majeur ainsi que la représentation temporaire du majeur inapte.

Parallèlement, les travaux d'architecture se poursuivent au sein des équipes du programme Lexius. Ces travaux concernent les matières criminelle et pénale, la gestion des assignations et les services d'affaires communs à toutes les matières. Ces travaux permettent de documenter les processus d'affaires cibles et les solutions technologiques qui soutiendront ces processus optimisés et modernisés. Les travaux se font en étroite collaboration avec les principaux utilisateurs concernés, notamment des membres de la magistrature, des représentants des partenaires et des collaborateurs du réseau des services judiciaires. Ces travaux sont d'une importance capitale pour assurer l'adéquation entre les besoins identifiés et les solutions qui seront développées pour y répondre.

Des réalisations concrètes qui ont permis d'améliorer l'offre de service du MJQ

Plusieurs initiatives porteuses de valeur ont été concrétisées depuis 2020 afin de bonifier l'offre de service du MJQ, toujours dans l'optique de moderniser et d'optimiser les façons de faire. Ces réalisations sont le fruit de la collaboration directe ou indirecte de tous les acteurs du système de justice, sans qui elles n'auraient pu être menées à terme.

Grefe numérique de la Cour d'appel

Livré en avril 2020, ce projet, réalisé avec la Cour d'appel du Québec, a permis de mettre en place une solution électronique et dématérialisée pour le dépôt en ligne des déclarations d'appel et des documents qui l'accompagnent. La solution permet aussi aux greffiers de consulter et de traiter une demande et les documents numériques afférents.

Grefe numérique judiciaire du Québec

Le 15 juin 2020, le Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ) a été mis en place. Il prévoit le dépôt et le paiement en ligne des actes de procédure déposés à la Cour supérieure du Québec et à la Cour du Québec, permettant une plus grande accessibilité à la justice tout en limitant les déplacements. Depuis le 15 novembre 2021 il est possible, en plus du dépôt d'actes de procédure et des documents qui les accompagnent, de déposer des preuves de notification ou de signification et des changements de plaidoyer en matière pénale.

Question **106** Suite

Les audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles

Depuis le mois de mai 2020, la Cour d'appel du Québec, la Cour supérieure du Québec et la Cour du Québec tiennent des audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles. Depuis le 19 octobre 2020, tous les palais de justice de la province utilisent la plateforme TEAMS pour la tenue d'audiences par moyen technologique. Il s'agit d'une solution sécuritaire qui permet d'assurer la confidentialité des débats, notamment dans le cadre d'audience à huis clos.

Les jugements numériques

Depuis mai 2020, les juges qui le désirent peuvent signer numériquement les jugements et procès-verbaux grâce à l'ICPG (infrastructure à clés publiques gouvernementale) gérée par la Direction générale des registres et de la certification du MJQ. Il est également possible, lorsque requis, de transmettre les jugements aux parties de façon entièrement électronique.

À cela s'ajoutent les projets de modernisation réalisés, pensons notamment à :

- L'accès à distance pour les citoyens aux séances de parentalité;
- Le déploiement des comparutions les fins de semaine et les jours fériés incluant le paiement électronique du cautionnement;
- La transmission des constats d'infractions du Bureau des infractions et amendes vers un premier dossier judiciaire numérique.

Ces solutions sont d'ailleurs toujours utilisées à ce jour et représentent un gain pour le système de justice. Elles sont bénéfiques pour l'ensemble des matières et l'ensemble des Cours.

- Le programme de modernisation des infrastructures technologiques
 - Plusieurs projets d'infrastructures importants se sont terminés, soient :
 - La mise à jour de la suite de productivité de Microsoft vers la version Office 365;
 - Le rehaussement du logiciel de gestion de projet d'entreprise;
 - La relocalisation du Centre de traitement de l'information (CTI) de Montréal vers un CTI à Québec.
 - Le projet de Rehaussement des infrastructures technologiques des sites distants (Infrasites) suit son cours. Il a pour objectif principal de mettre à jour les composantes technologiques dans les sites distants du Ministère afin de réduire les risques de perte de services et d'atteinte à la sécurité de l'information, mais aussi de répondre aux besoins grandissants en matière d'audiences en salles virtuelles et de télétravail.

3. Communiquer efficacement l'information entre les principaux intervenants du système de justice: cet axe comprend notamment :

- Le programme de gestion électronique du dossier de poursuite (GESTE).

Ce programme regroupe plusieurs projets :

- les travaux liés au programme GESTE continuent de progresser. Le dossier d'affaires du troisième projet « Déploiement des solutions d'affaires - Volet criminel » a été approuvé par le Secrétariat du Conseil du trésor le 30 novembre 2021. L'objectif est de déployer les solutions développées dans les projets précédents et d'assurer la gestion du changement au sein des différents bureaux du DPCP. L'échéancier de ce projet est fixé au 30 novembre 2023;
- le projet « Décision et dossier de poursuite » s'est terminé le 10 juillet 2022. Ce projet visait l'ajout de fonctionnalités, la conception du dossier de cour numérique, la production des documents légaux et l'intégration d'une solution sécuritaire de divulgation numérique de la preuve;
- le projet « Réception et analyse des demandes d'intenter des procédures » s'est quant à lui terminé le 31 août 2020. Celui-ci a permis de mettre en place les infrastructures et le développement des versions de base des solutions d'affaires.

Question	106	Suite
----------	-----	-------

Rappelons que la transformation de la Justice n’est pas qu’un projet technologique. Elle est d’abord un changement de culture et des façons de faire. Ces changements seront appuyés par des projets technologiques.

Utilisation des budgets par axes – en M\$

	2022-2023*
Instaurer des pratiques innovantes	11,4
Mettre la justice à l’heure des nouvelles technologies	64,4
Communiquer efficacement l’information entre les principaux intervenants	9,7
Total	85,5

*Prévision en date du 31 janvier 2023, excluant le ministère de la Sécurité publique.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

**Renseignements particuliers
des oppositions**

Document préparé par la Direction générale des ressources budgétaires et financières
Avril 2025



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

**Renseignements particuliers
de l'opposition officielle**

Document préparé par la Direction générale des ressources budgétaires et financières
Avril 2025

Q uestion 135	Concernant le projet de Gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge, fournir pour 2024-2025 : a) Sommes dépensées en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026); b) Détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation; c) Les entreprises d'infonuagique impliquées; d) Le nombre d'ETC affectés à ce programme; e) Détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route; f) État d'avancement; g) Études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du projet.
--	---

- a) Les sommes dépensées en 2024-2025 sont de 6,2 M\$.
- b) La firme CGI est le prestataire de services retenu, à la suite d'un appel d'offres, qui collabore avec les équipes dans les travaux de réalisation.
- c) L'entreprise en infonuagique impliquée est Microsoft Azure.
- d) Les efforts réalisés par des ressources internes en 2024-2025 pour le Programme Lexius sont à la hauteur de 30,6 ETC.
- e) Les phases conception et planification sont complétées depuis 2021. Le projet est actuellement dans la phase d'exécution. Les travaux d'architecture détaillée, de preuve de concept et la planification du développement sont complétés. Les travaux de développement sont en cours. Les activités d'essai et d'implantation sont planifiées par livraison.
- f) L'avancement budgétaire du projet est de 45 %.
- g) Sans objet.

Q uestion 136	Concernant le projet de Gestion de l'audience numérique, fournir pour 2024-2025 : h) Sommes dépensées en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026); i) Détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation; j) Les entreprises d'infonuagique impliquées; k) Le nombre d'ETC affectés à ce programme; l) Détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route; m) État d'avancement; n) Études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du projet.
--	--

- h) Les sommes dépensées en 2024-2025 sont de 1,3 M\$.
- i) La firme CGI est le prestataire de services retenu, à la suite d'un appel d'offres, qui collabore avec les équipes dans les travaux de réalisation.
- j) L'entreprise en infonuagique impliquée est Microsoft Azure.
- k) Les efforts réalisés par des ressources internes en 2024-2025 pour le Programme Lexius sont à la hauteur de 30,6 ETC.
- l) Les phases conception et planification sont complétées depuis 2021. Le projet est actuellement dans la phase d'exécution. Les travaux d'architecture détaillée, de preuve de concept et la planification du développement sont complétés. Les travaux de développement sont en cours. Les activités d'essai et d'implantation sont planifiées par livraison.
- m) L'avancement budgétaire du projet est de 24 %.
- n) Sans objet.

Question 137	Concernant le projet Soutien de l'instance, la gestion des salles et la mise au rôle, fournir pour 2024-2025 : o) Sommes dépensées en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026); p) Détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation; q) Les entreprises d'infonuagique impliquées; r) Le nombre d'ETC affectés à ce programme; s) Détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route; t) État d'avancement; u) Études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du projet.
--------------	---

- o) Les sommes dépensées en 2024-2025 sont de 1,8 M\$.
- p) La firme CGI est le prestataire de services retenu, à la suite d'un appel d'offres, qui collabore avec les équipes dans les travaux de réalisation.
- q) L'entreprise en infonuagique impliquée est Microsoft Azure.
- r) Les efforts réalisés par des ressources internes en 2024-2025 pour le Programme Lexius sont à la hauteur de 30,6 ETC.
- s) Les phases conception et planification sont complétées depuis 2021. Le projet est actuellement dans la phase d'exécution. Les travaux d'architecture détaillée, de preuve de concept et de développement sont complétés. Les activités d'essai et d'implantation sont en cours.
- t) L'avancement budgétaire du projet est de 86 %.
- u) Sans objet.